

16 - 30  
novembre  
2000

n° 144

septième  
année

# CAMBODGE NOUVEAU

Politique - ÉCONOMIE - FINANCES

Transport

**DANZAS**  
Sea Air

700 agences dans le Monde

E-Mail : dzkh@bigpond.com.kh

Tel / Fax : 023 216 723

Tel / Fax : 023 362 960

Chine : diviser l'ASEAN

**L**e président de la République Populaire de Chine Jiang Ze min lors de sa visite à Phnom Penh le 13 novembre, a-t-il, ou n'a-t-il pas "fait pression" sur le gouvernement du Cambodge au sujet du procès des khmers rouges ? On ne sait pas. Il est bien possible que le sujet n'ait pas été abordé, comme on le dit officiellement, que la Chine laisse le gouvernement Cambodgien apprécier lui-même le poids des choses, et les possibles effets d'un choix.

Ce poids, il n'est même pas besoin d'une visite chinoise d'aussi haut rang pour qu'on s'en souvienne. La présence chinoise au Cambodge est déjà forte, dans le monde des affaires surtout (Confection, import-export, commerce de gros et de détail, ...) et elle augmente constamment (tourisme, agriculture, ...).

Elle augmente d'autant plus qu'elle est bien adaptée, mieux que les économies occidentales, à la situation économique présente du Cambodge. Elle est là pour durer, alors que la présence occidentale repose largement sur un esprit d'assistance - qui ne durera pas toujours.

La présence de la Chine est forte dans tout le sud-est asiatique, c'est une réalité séculaire; elle augmente d'autant plus que son économie est en pleine expansion; qu'elle n'a plus en face d'elle, pour la contrebalancer, la contenir, la combattre, la présence soviétique; et que les Etats-Unis - naguère si belliqueux - sont maintenant devenus coopératifs.

Avec ces visites au Laos et au Cambodge l'intention de la Chine, au-delà du procès des khmers rouges (qui peut-être ne la préoccupe guère, même s'il devait la "charger" autant que le procès de 1979), est d'abord de renforcer ses liens avec certains pays de l'ASEAN pour diviser cette Association - ou augmenter ses divisions -, pour l'empêcher de devenir une entité cohérente qui pourrait gêner son expansion dans la région. c.n.

## Entretien **Dr HENG VONG BUNCHHAT**

vice-Président du Conseil des Juristes

**Le projet de Loi foncière : une révolution pacifique - objectifs : mettre fin à la pagaille - organiser le passage de la "détention" à la propriété - périls en vue.**

**C**e projet de loi foncière est en débat aujourd'hui ? On y travaille depuis 4 ans. Il s'agit de remplacer la loi foncière adoptée par l'Etat du Cambodge en 1992 qui est pour l'instant toujours en vigueur.

De premières tentatives de projets ont été faites par des experts étrangers peu familiers avec les spécificités du Cambodge. Leurs copies étaient trop générales, elles n'ont pratiquement servi à rien.

Passer de la "détention" à la véritable propriété

Selon la loi de 1992, d'inspiration collectiviste, la terre appartient à l'Etat. Comme elle constitue un moyen de subsistance pour les individus, l'Autorité leur confère un droit de détention ou de possession, mais il ne s'agit pas d'un droit de propriété. Cette attribution de détention est assortie de conditions (*cinq selon le CN 100*) qui ne sont d'ailleurs souvent pas ou plus observées (par exemple, la terre doit être travaillée sans interruption sur une longue durée).

Dans la pratique, les autorités peuvent en autoriser la cession ou la transmission à titre onéreux ou la transmission gratuite (en fait, il s'agit là d'une pratique mais la loi elle-même n'en dit rien).

La "détention" ou la "possession" de la terre constitue un état de fait précaire plus qu'une situation de droit stable.

Le projet de loi qui a été élaboré par moi-même et par le professeur Gour vise :

**La loi foncière, dont le projet est en discussion à l'Assemblée nationale, en introduisant le droit de pleine propriété dans le droit cambodgien apporte une "révolution sociale pacifique".**

- à mettre fin à la pagaille actuelle.

- à organiser le passage pacifique et juste de la détention à la propriété telle qu'on l'entend partout, c'est à dire à

**"La loi donnera à un gouvernement intelligent le pouvoir de se maintenir pendant 20 ans"**

un droit sur la terre (ou le bien immobilier) comportant le droit aux fruits, le droit de vendre (aliénation), de transmettre par héritage, de louer, d'hypothéquer, d'exploiter ou de ne pas exploiter.

Ce régime juridique ouvre la voie à une économie moderne reposant sur une véritable propriété et un droit de transaction immobilière organisé. Il ne s'agit pas d'une simple amélioration technique mais d'un changement radical de régime. Le Premier Ministre a parlé très justement de "révolution sociale pacifique".

30 % de cas litigieux.

Le difficile est d'organiser ce passage. Pourquoi ? Parce

qu'il y a des possesseurs abusifs qui n'ont jamais occupé physiquement, réellement les terres et qui spolient les autres; parce que l'on constate beaucoup de violences pour maintenir ou élargir ces possessions abusives.

Certes, dans 70 % des cas, les titres de possession ne sont pas contestés, mais dans les 30 % restant il y a contestations et difficultés. Il faut alors déterminer qui est dans son droit et le bon droit ne correspond pas toujours avec la présentation d'un titre de possession.

Aller au delà des papiers

Le projet de loi organise un système de preuve adapté. Il stipule qu'une commission locale sera chargée de les justifier. A quel niveau (Srok ? Phum ?) De quelle composition sera la commission ? Cela sera précisé plus tard par les décrets d'application. Il faudra en toute hypothèse rendre publique les attributions proposées par l'Administration (comme on publie les bans pour un mariage) afin que les contestataires éventuels puissent se faire connaître. L'idéal serait qu'après chaque attribution définitive, une clôture soit établie pour rendre les limites de propriété plus facilement identifiables.

Il arrive que les papiers présentés à titre de preuve soient trop beaux pour être vrais. Il ne faudra pas toujours les avaliser; il faudra au contraire essayer de rétablir les droits antérieurs qui auront été bafoués par la violence, faire appel aux témoignages des voisins, retrouver la

(suite page 2)

**A l'intérieur** *entretien* **Dr HENG VONG BUNCHHAT**

**Le projet de loi foncière**

pp. 1 - 2 - 8

**Le point sur la CONFECTION**

p. 3

**Livres : Géostratégie en Mer de Chine**

p. 7

**HEVEACULTURE**

*entretien* **M. LY PHALLA**

p. 4

**plantations familiales**

pp. 5 - 6

*entretien* **M. MONG RETHHY**

p. 6

# Dr Heng Vong Bunchhat : le projet de Loi foncière

(suite de la page 1)

vérité d'origine et restituer les biens à leurs véritables ayants droits. Dans cette recherche de la vérité, il ne sera fait aucune distinction entre les occupants, qu'ils soient militaires ou civils. Ils devront être traités tous de la même façon.

La délivrance des titres de propriété sera payante, comme elle l'est dans d'autres pays, comme elle l'est pour l'obtention d'un passeport. Le montant de la redevance sera fixé par la suite par voie de règlement (prakas).

## Des opérations longues et coûteuses

Les opérations devant aboutir à la délivrance d'un titre, au tracé des parcelles et à l'établissement définitif de la propriété seront évidemment longues et coûteuses. L'établissement du cadastre pourrait coûter 200 millions de dollars (sur les modalités d'attribution actuelle des titres de détention, voir encadré p.6).

En Thaïlande, après 20 ans, on a seulement achevé environ un quart du travail. Il est vrai que le territoire est beaucoup plus étendu et plus difficile à relever que celui du Cambodge.

Les expériences faites chez nous à Prey Nup montrent que les paysans cambodgiens acceptent les modifications d'alignement lorsqu'elles sont établies de façon techniquement incontestables (par satellite notamment).

*La Constitution interdit aux non-Cambodgiens de posséder de la terre, la future loi ne changera pas ce point, même s'il est un frein aux investissements, notamment dans l'agriculture.*

## A PROPOS ...

### Visite du Président Jiang Zemin

A l'occasion de la visite à Phnom Penh de Jiang Zemin, président de la Chine Populaire, les 13 et 14 novembre, des accords ont été signés entre la Chine et le Cambodge concernant la venue d'experts en agriculture, la création d'une commission conjointe pour les relations commerciales, un traité d'extradition, et un accord de commerce et de coopération d'

### L'Etat aura le droit de distribuer gratuitement les terrains encore vacants

C'est un aspect très important du projet, l'Etat pourra faire don de terres en toute propriété

### • Les propriétés antérieures à 1979 ne seront plus reconnues

### • L'Etat aura le droit d'attribuer des terrains aux nécessiteux : une arme formidable ...

### • prochain danger : les paysans victimes faciles des acheteurs

té aux nécessiteux.

Attention, ce ne sera pas là un moyen de faire des cadeaux à des amis politiques. Il s'agira exclusivement d'une opération à but social, réalisée ouvertement, officiellement, publiquement, selon des règles préétablies, une opération sanctionnée, punie en cas de détournement.

On peut facilement imaginer l'intérêt qu'il y aura pour un gouvernement à appliquer correctement, à réaliser honnêtement et sans favoritisme une telle distribution ; le prestige et la reconnaissance qu'il en retirera auprès des citoyens. Si l'opération est réussie, elle lui assurera un maintien au pouvoir pour 20 ans au moins. Ce sera un test spectaculaire de bonne gouvernance.

### Concessions

La loi actuelle limite l'étendue des concessions à 10 000 hectares (il en existe de cette ampleur à Kompong Cham, par exemple). Elles sont finalisées (cahier des charges), permettent d'orienter les cultu-

res et de poursuivre une politique agricole prédéterminée. Ces grandes concessions ne constituent pas des propriétés et ne pourront jamais aboutir à l'établissement d'un droit de

propriété au profit de leurs bénéficiaires. Elles resteront toujours des terres de l'Etat.

Mais à côté, le projet de loi prévoit de petites concessions à but social, fondées sur un contrat type comportant des conditions générales communes très strictes. Si le bénéficiaire les respecte, il pourra au bout d'un certain temps devenir propriétaire de parcelle de terre concédée. La phase temporaire de concession est seulement destinée à le mettre à l'épreuve et à le protéger contre les prédateurs puisque la concession sera inaliénable durant toute sa durée. La terre ne deviendra aliénable que lorsque la concession aura été transformée en propriété.

### La propriété antérieure à 1979 n'est plus reconnue

C'est une exigence qui a été imposée sous cette forme. On comprend la nécessité de la solution et sa légitimité politique et sociale. On peut cependant regretter sa formulation et la façon naïve, simpliste et dangereuse dont elle a été

réalisée. En effet, le caractère essentiel de la propriété, dans le monde entier, est d'être perpétuel. Ce principe fondamental est bafoué par la disposition nouvelle.

Si une loi déclare - comme c'est le cas - que "la propriété antérieure à 1979 n'est pas reconnue", qu'est ce qui pourra empêcher un gouvernement au pouvoir en 2030 ou 2040 de prendre une loi nouvelle pour dire, la propriété constituée en 1991 ou 92 n'est pas reconnue ?

Encore une fois, il y a là uniquement une erreur technique ; il y avait des moyens plus habiles et moins dangereux pour l'avenir, d'arriver au résultat recherché.

### Le domaine de l'Etat est très mal connu

Une opération préliminaire consistera à déterminer ce qui encore est la propriété de l'Etat susceptible d'être distribuée et ce qui est propriété privée déjà accaparée.

Pour l'instant on le connaît très mal. J'ai fait des recherches : les archives sont floues et les titres invoqués par les particuliers très incertains. Les personnes privées ont souvent du mal à prouver leur droit de propriété et à démontrer leurs titres. D'autant plus que parfois le même terrain a été donné à plusieurs personnes ; la chose est très répandue.

Désormais il faudra faire un inventaire minutieux des terres et de leurs propriétaires (un cadastre). Ce sera une opération longue et coûteuse, mais elle est réalisable : à Singapour, même un arbre est répertorié !

(suite p. 8)

une valeur de 12 millions de dollars, moitié don, moitié prêt sans intérêt.

### ... et du président Clinton au Vietnam

La visite du président Clinton au Vietnam, les 18 et 19 novembre, celle du sénateur américain Kerry à Phnom Penh le 20, la prochaine visite à Phnom Penh du président vietnamien Tran Duc Luong, montrent bien la lutte d'influence que se livrent la Chine et les Etats-Unis dans la région sud-est asiatique.

### débat sur le procès ?

L'Assemblée pourrait débattre très prochainement du projet de loi sur le procès des khmers rouges. Question : n'a-t-on pas attendu que le président chinois s'exprime sur ce point ?

### CMAC : symposium

Le symposium sur le CMAC, Cambodian Mine Action Center, le 16 novembre, au Conseil des ministres, avec la participation du Premier ministre Hun Sen, du ministre d'Etat Sok An, et de très nombreuses person-

nalités, marquait la ferme volonté du gouvernement de clore la crise qui a frappé cet organisme et a contraint à licencier une grande partie du personnel (cn 143), de lancer le CMAA, Cambodian Mine Action and Victim Assistance Authority et de lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle reprenne son financement.

La France pour sa part reprend son action en faveur du déminage interrompue en 1996-97 en aidant le CMAA à hauteur de (suite p. 8)



Le point sur

# LA CONFECTION



**D**e nouvelles usines de Confection s'installent, signe que l'image et la réalité du Cambodge ne sont pas si mauvaises. De 204 début juillet (cn 138), leur nombre est passé à 216 à la mi-novembre, soit une augmentation de 12 usines en 4 mois et demi, une moyenne de 2,6 par mois : même si le rythme n'est plus celui des premières années, lorsque s'ouvrait une nouvelle usine chaque semaine, il reste élevé.

## La Confection premier investisseur, premier employeur ...

Il y aurait même nouvelle accélération si l'on considère que 44 projets d'investissements concernant la Confection (sans la chaussure ni les "autres textiles" ni les chapeaux) ont été agréés pendant les 9 premiers mois, selon les chiffres du CIB, soit 4,8 par mois - y compris les agrandissements d'établissements existants -, pour un investissement total prévu de 71.06 millions de dollars. Le montant moyen des investissements dans la Confection, 1,61 million de dollars, est plus faible que la moyenne, mais beaucoup plus créateur d'emplois. Avec environ 120 000 employés directs en novembre 2000, et sans doute 400 000 avec les emplois indirects, la Confection est de très loin le premier employeur du Cambodge.

La Confection est de loin aussi le secteur d'activités qui a attiré le plus d'investissements au Cambodge, plus de 200 millions de dollars en 4 ans; et encore un tiers du total pour les 9 premiers mois 2000, devant le Tourisme (62 mil-

lions de dollars agréés pour les 9 premiers mois).

Les principaux investisseurs dans la Confection, comme précédemment : Taïwan, Hong Kong, la Chine (cn 139).

## ... et premier exportateur

La part des exportations d'articles de Confection est passée de 48 % du total en 1998 à 67 % en 1999, avec 600 millions de dollars, dont en gros les trois-quarts vers les Etats-Unis, un quart vers l'Europe (encadré).

## Lassitude ?

Pourtant il est courant d'entendre des chefs d'entreprise exprimer leur lassitude, notamment à cause de la corruption "qui atteint les limites", et des problèmes syndicaux, et leur intention de quitter le Cambodge.

Mais au GMAC (Garment Manufacturers Association in Cambodia), on estime qu'ils ne s'en iront pas avant d'avoir amorti leur investissement (on peut perdre ou gagner de l'argent assez rapidement dans la Confection). Lorsqu'ils l'auront amorti, et donc commenceront à faire de vrais bénéfices, il est peu probable qu'ils partent.

On fait remarquer aussi que certaines sociétés réussissent très bien. Ce sont celles qui d'une part ont des réserves financières qui leur permettent d'étaler les fluctuations du marché; et qui d'autre part sont en ligne directe avec leurs fournisseurs de tissus et d'accessoires, en Chine, à Hong Kong, à Taïwan ... et ont de ce fait des coûts moins élevés.

Depuis le début de l'année une quinzaine d'usines ont fermé définitivement; une dizaine sont en chômage technique, temporairement fermées.

Pour la chaussure, en forte expansion, sur 15 usines, 5 ferment.

## 216 usines, pourquoi pas 500 ?

216 usines en activité, ce n'est pas encore beaucoup, souligne le GMAC : en Thaïlande il y en a 2000 ! Un chiffre raisonnable pour le Cambodge serait d'environ 500 usines.

Qu'est-ce qui freine ? D'abord **les quotas**, imposés depuis 1998, bien que les Etats-Unis aient augmenté ces quotas de 9 % en 2 ans, reconnaissant que les conditions de travail ne sont pas si mauvaises au Cambodge, que des progrès importants ont été réalisés.

## Quotas et conditions de travail

Des commanditaires comme Nike, Gap, Marks and Spencer, ... ont des exigences précises concernant les conditions de travail : heures supplémentaires, éclairage, ventilation, toilettes, escaliers de secours, extincteurs, etc ... et le travail des enfants : après le reportage de la BBC et après enquête, on n'a trouvé

qu'un seul cas litigieux. Il est convenu que 15 ans est l'âge minimum.

En fait, l'augmentation théoriquement possible de 14 % des quotas en fonction du bon comportement des usines dans le domaine social n'est pas un plafond absolu. *"Notre sentiment est que les limites sont politiques, négociables, du type : "acceptez telles conditions et les quotas bougeront ...". Il est arrivé que lorsque les quotas pour une certaine catégorie de produits étaient presque épuisés, à 99,5 %, il y ait une rallonge ...* *"Dans la réalité les conditions de travail varient beaucoup d'une usine à l'autre, selon les patrons. Il y en a qui n'ont jamais d'histoires. On commence à voir des usines très bien équipées, climatisées, des cantines dans des endroits propres ... Il y a aussi des patrons à histoires, mais le GMAC n'est pas là pour les juger, il est là pour leur apprendre à suivre les normes"*

## "Les syndicats cassent le rythme"

Un autre frein : les syndicats. *"Ce qui nous tue, dit-on au GMAC, ce sont les problèmes syndicaux, les discussions sur une faute faite ou non faite, qui cassent le rythme. Les grèves "sauvages". Pour l'usine, il est impératif de livrer à l'heure, sinon le marché risque d'être perdu. Il faut voir qu'une grève dans une usine qui emploie 3000 personnes a des conséquences très graves. C'est trop tôt, des syndicats au Cambodge !"*

## la demande diminue

On observe aussi que la demande diminue. Faute de commandes, il existe du chômage technique dans la Confection. Environ 10 % de l'activité.

Les causes :

- celles qui relèvent du Cambodge d'abord, notamment les reports de commandes ;
- celles qui relèvent de l'extérieur : - le manque de quotas (certaines usines les ont épuisés); - et la concurrence nouvelle de pays comme Madagascar, le Myanmar, la Mongolie, auxquels les Etats-Unis n'appliquent pas encore le système des quotas. Plus tard celle de la Chine lorsqu'elle aura adhéré à l'OMC/WTO et après 5 ans pourra exporter sans quotas vers les Etats-Unis. Dès 2001 le Vietnam, qui bénéficiera sans doute d'une première année sans quotas.

*"L'Europe constitue un marché-relai c'est vrai, mais encore assez faible. Il s'agit de petites commandes, souvent trop difficiles pour la qualification existante qui est mieux adaptée aux travaux standard comme les tee-shirts, les jeans ..."*

## L'avenir de la Confection

*"L'avenir de la Confection au Cambodge, dit-on au GMAC, dépend de ses progrès en productivité, en qualité, et en fiabilité"*

## CONFECTION

### ● Exportations :

- Vers les Etats-Unis : 515,2 millions de dollars en 1999, soit 42,9 par mois en moyenne; et 523,7 mio pour les 9 premiers mois 2000 soit 58,1 par mois en moyenne. La progression 2000/1999 serait ainsi de 26 %.

- Vers l'Europe : 167,4 mio de dollars pour les 10 premiers mois 2000, soit 16,7 mio / mois. La progression serait de 29 %.

(stat. Min. du Commerce)

### ● Investissements :

les créations d'usine ralentissent, 2,6 par mois en moyenne, au lieu de 4 précédemment, mais la croissance reste forte.

Les projets d'investissements récemment agréés semblent annoncer une nouvelle accélération - que le GMAC pour sa part estime "peu probable".

(stat. CIB)

### ● Journées de grève

	1999	2000
Nombre de grèves	113	115
Nombre d'usines	110	109
Journées de grèves	136	175

(2000 : jusqu'à mi-nov. - Sur 175 jours de grève, 78 lors des manif. du 21 au 28 juin)

(Source : GMAC)

# HEVEACULTURE

Un entretien avec le directeur de la DGPH M. LY PHALLA

**L**a privatisation des plantations d'Etat n'est pas du tout abandonnée. Le Premier ministre l'a rappelé, il s'agit d'une volonté du gouvernement. Le FMI souhaite aussi cette privatisation. Et je rappelle que deux étapes ont été prévues :

- d'abord l'Etat se désinvestit. Les sociétés d'Etat ont été converties par anukret de mars 1999 en Etablissements à vocation Economique (EPE), dirigés par un Conseil d'Administration et un Président-directeur général (interview M. Ly Phalla *cn* 129).

- deuxième étape : on évalue les actifs mobiliers et immobiliers de chaque société, de façon à pouvoir faire entrer des investisseurs, nationaux ou étrangers, dans le capital de ces sociétés. Cette évaluation peut être faite soit par le gouvernement soit par des experts neutres agréés par les deux parties. Selon nos propres évaluations, la plantation de Chup par exemple vaut 45 millions de dollars.

Les investisseurs extérieurs pourront avoir soit une part minoritaire, soit majoritaire, en joint venture, soit acquérir la totalité de la société. Il aura dans le Conseil d'Administration une autorité proportionnelle à leur

apport.

Ils devront verser la totalité de leur apport. Cet argent servira à créer ailleurs de nouvelles plantations.

Est-ce que les plantations actuelles sont bien gérées ? On ne sait pas. Il faudrait des

- Plantations industrielles : il faudrait des audits ...
- on attend les investisseurs;
- Plantations familiales : démarrage du projet-pilote
- recherche de sols nouveaux

audits véritables, faits par des observateurs extérieurs. Le gouvernement pourrait imposer de tels audits.

Quant à moi je suis optimiste, je crois que l'on progresse dans ce domaine : la corruption diminue, la gestion s'améliore, même si c'est de façon très lente. Le Premier ministre a la volonté de faire le ménage.

## Plantations familiales : le projet-pilote

On cherche à étendre les plantations familiales (voir p. 5). Depuis la déclaration de Hun Sen du 8 août et le prakas n° 3, qui garantit un titre de propriété aux paysans et

leur promet qu'ils ne seront pas expropriés, les paysans se décident. Les plantations familiales en 2001 concerneront au moins 300 ha. Les paysans ont compris qu'ils pouvaient avoir un prêt à long terme avec un délai de grâce de 10 ans, qu'ils auraient des conseils, et qu'ils pourraient former des associations pour défendre leurs intérêts face aux autorités.

Ils pourront créer leur propre usine s'ils le veulent, et ils pourront vendre eux-mêmes leur caoutchouc.

Il est vrai qu'il y a actuellement un problème de marketing. Il n'y a qu'un seul intermédiaire, qui prête de l'argent aux plantations pour qu'elles puissent payer leurs ouvriers; en retour, les plantations lui vendent leur production à faible prix (voir interview Mong Reththy p. 6)

Mais maintenant on voit arriver des acheteurs Coréens, qui jusqu'à présent n'allaient qu'en Thaïlande ...

## On expérimente des sols nouveaux

Et en même temps on fait des études sur des sols non-traditionnels, dans 5 provinces : Kompong Thom, Kompong Som, Kompong Cham, Kratie, Mondoliri et Rattanakiri. On y consacre 1,7 million de dollars sur 5 ans. On a commencé en 1998 et on a réalisé 37 champs d'essais.

Les expériences portent : - sur différents clones (IRCA 18, GT1, RIM 600, PB 260; sur différents sols : terres rouges, gréseux, sableux, terres noires; - sur la fertilisation (pas d'engrais, 1/2, 1, et 2); - sur les matériels de planting : en grands sacs de 20 sur 45 avec 10 kg de terre, ou bien en petits sacs de 10 cm sur 30 de hauteur : si les petits sacs faisaient leurs preuves, ce serait beaucoup plus facile pour les plantations familiales qui sont souvent très difficiles d'accès (on plante en juin, ou à partir de la mi-mai si la pluie le permet); - enfin sur les conditions socio-économiques : il faut que la population soit suffisante, et si elle l'est, qu'elle souhaite faire cette culture. Il y a des minorités ethniques qui ont l'habitude de brûler la terre, qui ne savent rien de cette culture. Tout cela il faut l'étudier.

8 plantations d'Etat - 9 mois 2000  
Surfaces : ha - prod / export en tonnes (source : DGPH)

plantations	surf. saignée	prod 2000 prév.	prod. 9 mois	export. 9 mois
Chup	7 828	10 620	8 344	7 879,2
Peam Cheang	2 852	2 550	2 496	1 536,0
Krek	3 903	3 400	2 687	2 092,8
Memot	5 623	5 300	4 055	3 865,2
Snuol	3 034	2 600	2 251	2 101,2
Chamcar Andong	5 183	7 200	4 590	4 504,8
Bengket	4 910	4 565	2 782	2 571,6
IRCC	755	720	596	220,2
<b>total</b>	<b>34 090,0</b>	<b>36 965</b>	<b>27 804,8</b>	<b>24 780,0</b>

- la surface des 8 concessions d'Etat est de 69 132 ha, dont 47 500 ha pour l'hévéaculture et 21 631 pour d'autres cultures. Surface à développer 9 032 ha.
- La surface exploitée pour l'hévéaculture en 2000 : 34 090 ha, dont 31 109 appartenant à l'Etat et 2 985 ha à de petits exploitants. Surface non exploitée : 13 404 ha.
- Nouvelles plantations : 9 350 ha, dont plantations d'Etat 7 149 et plantations familiales 2 201 ha.
- Arbres vieux : 4 055 ha, dont plantations d'Etat 2 716 ha, plantations familiales 1 339.

## Privatisations, finalement ?

Si on ne privatise pas les plantations d'Etat, nous dit un observateur, si le système actuel continue, la fraude continuera et notamment les exportations en contrebande. C'est l'Etat qui sera perdant, il ne percevra pas de recettes de l'hévéaculture, pourtant l'une des principales ressources du pays. D'autre part, si les plantations étaient privatisées, vendues tout ou partie (à des Chinois par exemple), il y aurait davantage de concurrence, il y aurait des acheteurs intermédiaires, et les paysans qui se lancent dans l'hévéaculture familiale pourraient choisir leurs acheteurs et obtenir de meilleurs prix, au lieu de subir les prix imposés par les directeurs actuels.

Des sociétés françaises comme la SO-DECI, Terres Rouges Consultant (Groupe Bolloré), SAFIC-ALCAN, et la belge SIAT, incontestablement compétentes, qui avaient

pensé, après les Accords de Paris, venir au Cambodge exploiter les grandes plantations, selon des formules qui restaient à définir, n'ont jamais pu trouver d'interlocuteurs parmi les responsables cambodgiens. La privatisation promise ne s'est pas faite, et le Premier ministre les a fermement invitées à laisser aux Cambodgiens les plantations existantes. Ces sociétés se sont donc découragées et se sont retirées (*cn* 60, 129).

Reviendront-elles ? Pour l'instant, de leur part, c'est le silence complet. Pour créer de grandes plantations nouvelles il faudrait que le problème foncier soit réglé. On en est loin. Et pour participer aux plantations industrielles, il faudrait que la privatisation soit réelle.

Et de toutes façons l'hévéaculture, pour l'instant, n'est pas rentable, estime un professionnel expérimenté (entretien avec M. Mong Reththy, p. 7).

## Plantations nouvelles (ha)

Plantations d'Etat	2000	91-2000
Chup	809,5	2 753
Peam Charng	101,9	261,3
Krek	0	1 320
Memot	200	911
Snuol	50,0	346,4
Cham. Andong	378,7	913,4
Bung Ket	153,0	493,0
IRCC	44,3	149,3
<b>total</b>	<b>1 737,5</b>	<b>7 149,1</b>

## Plantations familiales (ha)

Chup	1 356,4
Peam Charng	198,0
Bung Ket	394,5
Chamcar Andong	252,7
<b>total</b>	<b>2 201,6</b>

Les paysans vendent toute leur production aux plantations industrielles. (Source DGPH)

# HEVEACULTURE

Le projet-pilote PLANTATIONS FAMILIALES

**L**e projet-pilote de plantations familiales d'hévéas est l'un des projets que finance l'Agence Française de Développement. Elle y consacre 17,4 millions de FF sur 3 ans.

Le principe du projet-pilote est simple : aider des paysans cambodgiens volontaires, avec des prêts à long terme (20 ans), notamment à planter et exploiter de petites surfaces d'hévéas, inférieures à 5 ha, à l'échelle d'une famille.

Il ne s'agit pas de remplacer les grandes plantations industrielles, mais de les compléter avec cette formule de petites entreprises privées qui a fait ses preuves ailleurs.

Si cette expérience, nouvelle au Cambodge (le micro-crédit ne se pratique jusqu'ici que sur de très courts délais) est un succès, elle doit être prolongée par un programme de grande envergure de la Banque mondiale.

## On a pataugé deux ans

Commencé en janvier 1999, le projet-pilote avait d'abord prévu de porter sur 1500 ha, en 3 ans. Il a fallu réajuster les objectifs. On n'a pu planter que 25 ha en 1999 et 52 ha en 2000. C'était si loin des objectifs qu'on a été au bord du découragement (*interview de M. Ly Phalla, co-directeur de la DGPH et directeur du projet-pilote, cn 129*).

Côté concepteurs du projet on avait considéré que, connaissant de nombreux paramètres de l'hévéaculture cambodgienne grâce à une expérience déjà longue et grâce à diverses missions spéci-

fiques, ayant l'approbation et même l'encouragement du Premier ministre lui-même (discours de Krek en juin 1996, *cn 54 et 55*, et entretien de mars 1997) et le financement français étant de surcroît donné (et non prêté), tout devait aller sans problèmes.

Mais on avait sous-estimé certains paramètres qui tiennent à la société cambodgienne, et notamment à l'administration. Il y a eu pendant les deux premières campagnes freinages, lenteurs, blocages, que l'on peut appeler "mauvaise com-

- le projet-pilote soudain débloqué, les 300 ha seront sans doute atteints en 2001 ...
- mais on ne peut pas actuellement planter plus de 1000 ha nouveaux par an.

préhension" ou "mauvaise volonté" administrative. Bref, "on a pataugé" reconnaît l'un des bons connaisseurs du projet.

Un aspect positif pourtant : on a bien identifié les obstacles, on a pu les exposer aux autorités et insister : faute de déblocage, il faudrait arrêter le projet. Ce qui entraînerait l'abandon du beaucoup plus vaste programme de la Banque Mondiale.

## Le déblocage

L'un de ces obstacles est bien concret : pour obtenir un prêt de la Banque de Développement Rural (BDR), les paysans doivent avoir un titre de propriété. L'usage au Cambodge est que le titre foncier, qui ne devrait coûter en théorie que 500 à 3000 riels, coûte dans la province de Kompong Cham 150 dollars (ailleurs plus, ou moins), une somme énorme pour le paysan.

Cet obstacle est contourné dans le cas du projet-pilote par une Convention passée avec les services du Cadastre pour que les titres soient délivrés, tous frais confondus, pour 10 dollars par titre. Le projet-pilote prend d'autre part en charge les frais de transport des agents du Cadastre.

Le fait nouveau a été, le 8 août, la déclaration du Premier ministre qui en substance rappelle la plateforme politique du gouvernement dès 1998 : priorité à l'hévéaculture familiale, et le prakas n° 3. C'est pour le projet-pilote un soutien important, il peut s'appuyer sur la volonté continue et ferme du gouvernement.

Le Cadastre a reçu l'instruction de délivrer avec célérité les titres de propriété.

Et quelques semaines après, le 18 octobre Hun Sen a sermonné les directeurs des plantations industrielles : ils ne doivent pas imposer aux paysans de prix trop bas pour leur latex (*cn 143*). Depuis, les prix ont effectivement augmenté.

Resterait à protéger les paysans qui se font souvent "ponctionner" sur les routes lorsqu'ils vont vendre leur latex à l'usine.

## La question de la commercialisation

Le Premier ministre répond ainsi à une inquiétude des paysans (*cn 129*) : ils craignent d'être à la merci des plantations industrielles lorsqu'il s'agira de vendre leur production.

Cette question importante de la commercialisation du latex fait l'objet d'une étude confiée par l'AFD à l'Université Royale d'Agronomie : comment est-elle pratiquée ? Quels sont les prix ? Les marges à chaque phase de la filière ? Quels sont les blocages ? Cette étude est en cours de finalisation.

L'objectif est qu'il se crée un marché véritable, dans lequel les paysans, organisés en coopératives, ou associations, auraient le choix entre plusieurs acheteurs de leur latex et obtenir ainsi de meilleurs prix.

On peut imaginer que les associations seraient financées par le montant de la "participation" demandée aux paysans-investisseurs pour l'assistance technique (*encadré*).

## On sélectionne les candidats

En attendant cette échéance (peut-être lointaine), rassurés par les paroles de Hun Sen, des paysans se sont portés candidats aux prêts de l'AFD et en un très court laps de temps ont obtenu des titres de possession valables. Après avoir longtemps manqué de volontaires pour atteindre l'objectif de 300 ha, pourtant très raisonnable, maintenant il y en a suffisamment.

On atteint même 506 ha à la mi-novembre. Cela permet de les sélectionner. On écarte les surfaces impropres à cette culture, ou trop éloignées, inatteignables faute de pistes.

Les expériences passées de plantations familiales d'autre part ont souvent échoué parce que les paysans hévéiculteurs n'avaient pas les moyens d'attendre 6 à 7 ans que les arbres commencent à produire. Beaucoup abandonnaient ou, faute de "bras", négligeaient les arbres.

La leçon est que l'on ne doit accorder de prêts qu'aux familles qui peuvent attendre la production de latex grâce à d'autres cultures, qui ont assez de ressources humaines pour les cultures intercalaires (entre les rangs d'hévéas). On procède donc à des enquêtes plus approfondies avant d'accorder les prêts, et les objectifs pour 2001 devraient ainsi pouvoir être atteints.

Jusqu'à présent 100 000 arbres ont été plantés, 550 arbres par ha.

## 25 000 ha nouveaux ? Plutôt 5 000 en 5 ans

Dans l'hypothèse, maintenant probable, où le projet-pilote réussit, c'est à dire confirme la possibilité d'étendre considérablement les surfaces de plantations familiales, deux possibilités :

(suite page 6)

## Les prêts aux planteurs

Les prêts sont consentis aux candidats-planteurs à long terme (20 ans) au taux de 7 % par an, avec un différé de remboursement de 10 ans.

Conditions nettement plus avantageuses que les prêts normalement pratiqués : 30 % par mois, et que le micro-crédit : 4 à 5 % par mois.

Pour avoir droit aux prêts, les paysans présenter en garantie un titre foncier. D'autre part, il faut qu'il y ait une force de travail suffisante pour les cultures "intercalaires" (entre les rangées d'hévéas) en attendant que les hévéas produisent -6 ou 7 ans- et pour l'hévéaculture.

Les planteurs agréés ne reçoivent pas d'argent liquide. Ils ont une autorisation de découvert auprès de la Banque de Développement Rural (BDR) : ils "tirent" en fonction de leurs besoins : graines, plants, intrants, ... Une aide technique (conseils, ...) fera l'objet d'une participation comprise dans l'emprunt (comme les intrants, plants etc ...).

Montant des prêts : on considère qu'un emprunt de 800 \$ par ha au total est un grand maximum.

Les surfaces concernées vont de 1 à 5 ha, la plupart ont de 1/2 à 2 ha.

# HEVEACULTURE

Un entretien avec **M. MONG RETHTHY**  
Directeur de MRT

**N**on, il n'est pas exact que j'aie acheté la plantation de Krek. C'est mon intention depuis longtemps puisqu'un accord de principe de joint venture avec le gouvernement a été signé le 31 janvier 1996. L'estimation de la plantation à l'époque était de 36 millions de dollars. Mais je ne souhaite pas réaliser ce projet, parce qu'il est impossible de gagner de l'argent : 150 000 dollars par an de profit ce n'est pas suffisant.

Au prix où se vend le caoutchouc d'une part, 500 dollars la tonne sortie entrepôt, et le prix du diesel d'autre part, 470/500 dollars la tonne, ce n'est pas rentable. En 1997 le caoutchouc se vendait 1700 dollars, et le diesel coûtait 230 dollars !

Qui voudrait acheter une plantation, ou des parts de plantation dans ces conditions ? Même avec un prêt ADB à 5 % ce n'est pas valable. C'est pourquoi je ne crois pas que Sokimex ait l'intention d'acheter la plantation de Chup. A mon avis, quelqu'un qui achèterait et dirigerait une plantation sans une très grande expérience de cette activité au Cambodge aurait au moins 90 %

de chances d'échouer. L'acheteur de la "plantation CPP" de Ta Pao a échoué. Une autre cause d'échec : il y a trop de conditions liées à l'achat, et surtout l'impossibilité de licencier. Quant à former de bons travailleurs, c'est trop long. Je ne veux pas être le père de tous ces gens.

## Prix du caoutchouc trop bas, coût du diesel trop élevé, et contraintes imposées aux managers : les plantations d'hévéas ne sont pas rentables

En fait, sur les 7 plantations d'Etat, 5 perdent de l'argent, il n'y en a que deux qui sont rentables : Chup, la première, et Krek, ensuite. Les 5 autres, Snuol, Memot, Chamcar Andong, Bengket, Peam Cheang, depuis 4 ans m'empruntent de l'argent pour payer leur personnel. Bengket me doit plus de 1,2 million de dollars, Chamcar Andong 1 million ! Je ne suis pas sûr qu'elles subsisteraient sans mon aide. Je fais cela

par amitié, et parce que personne d'autre ne veut le faire.

Avec un bon management, et si le caoutchouc se vendait 6 ou 700 dollars sortie entrepôt, oui, on pourrait gagner de l'argent, avec les deux meilleures. Mais actuellement, il leur est impossible d'être rentables. Et si elles achetaient le latex aux petits planteurs à 1500 riels le litre au lieu de 900 à 1100, elles seraient en difficulté.

**Les plantations familiales** : si on veut qu'elles réussissent, il faudra suivre très étroitement les planteurs.

**Pour mon activité de "trader"**, en 1990 nous étions 26 compagnies dans le commerce du caoutchouc cambodgien. Je suis le seul, le dernier, et quelquefois je souhaite m'en retirer.

Ce qui est vrai pour le caoutchouc l'est aussi pour d'autres productions agricoles : le tapioca se vend 120 dollars la tonne FOB actuellement, avant il se vendait 200 dollars. Le diesel -il en faut 2000 litres à l'ha par an- est passé de 230 à 500 dollars la tonne.

Et même chose pour l'huile de palme (CPO) : son prix de vente FOB est passé de 400 à 240 dollars la tonne.

En Malaisie pour 1 dollar on a 4 litres de diesel ; au Cambodge on en a 2.

Il est clair que les activités agricoles doivent être soutenues par le gouvernement. ■

## Plantations familiales

(suite de la page 5)

### une association AFD - Banque Mondiale ?

- dans une hypothèse optimiste, la Banque Mondiale (APIP) qui pendant ce temps fait des essais de plantations dans des milieux différents (en-dehors des terres rouges) pour étudier la diversification possible des cultures, et les comportements sociaux-économiques (*interview de M. Ly Phalla p. 4*), peut décider de lancer son grand projet d'extension des plantations familiales.

Il pourrait y avoir alors association entre les deux bailleurs de fonds, l'AFD apportant l'assistance technique, la Banque Mondiale apportant tout le reste. Il faudrait cependant régler le problème de

### Ou une intégration du projet hévéaculture familiale dans le projet de la Banque Mondiale ?

- dans une hypothèse pessimiste, la Banque Mondiale hésiterait devant les difficultés de toutes sortes, les lenteurs imposées par les problèmes fonciers notamment, mais aussi : l'éloignement de certains terrains et le manque de moyens de communication ; peut-être aussi dans certaines régions la disposition psychologique de la population vis à vis d'une culture qu'ils ne connaissent pas ...

Le fait est que **toutes ces raisons limitent actuellement à 1000 ha par an maximum la surface des plantations familiales nouvelles.**

### Comment sont établis les titres de possession

C'est un travail très long que celui du cadastre. Pour chaque parcelle, il faut trois personnes, qui mesurent le terrain avec une chaîne d'arpenteur, avec triangulation, et repérage par rapport à des points stables (pagode, ...). Parfois le terrain est difficile à parcourir, il faut défricher ou brûler. Comme il n'existe pas de bornes, il faut recourir au témoignage de voisins, qui peuvent habiter à 10 ou 25 km du terrain concerné. S'ils sont d'accord avec le tracé des géomètres, ils donnent l'empreinte de leur pouce, qui confère son authenticité au document.

"Le travail du cadastre est remarquable", reconnaît un observateur étranger. Le titre délivré est sérieux. Il donne la possession du terrain à condition qu'il soit cultivé sans

interruption de 3 ans. Le terrain est cessible et transmissible. Il faut en général une demi-journée pour arpenter. Une journée pour établir un "plan" (document qui vaut possession). Par srok, si 2 ou 3 personnes s'occupent du cadastre, on ne peut réaliser que 2 ha par jour au maximum, que 40 titres par an au maximum, compte tenu des jours non travaillés.

Pour les 300 ha du projet-pilote prévus pour 2001 il faut environ 200 "plans" (relevés cadastraux et titres de possession) qui représentent donc déjà un travail important pour le cadastre.

Pour cette raison, il est tout à fait irréaliste d'envisager de créer chaque année "des milliers" d'ha nouveaux de plantations familiales.

[sur le cadastre, situation, problèmes, perspectives, voir l'interview du Directeur du Cadastre national Lim Vorn, cn 100].

Au lieu des "milliers d'ha, 20 ou 25 000" dont on parle depuis longtemps, et qui seraient effectivement justifiés, le projet d'extension des surfaces consacrées à l'hévéaculture ne pourrait donc concerner qu'au maximum 5000 ha sur 5 ans.

Est-ce un projet valable pour la Banque Mondiale ? Le coût de 5000 ha créés sur 5 ans serait, à raison de 2000 dollars par ha, de 10 millions de dollars. Sur cette somme, l'AFD prendrait une part. Au total donc il s'agirait d'un très petit projet ... Curieusement en somme, le projet d'extension des plantations familiales risque de n'être pas assez cher, à l'échelle de la Banque mondiale !

L'idée pourrait être dès lors d'intégrer ce projet de plantations familiales dans le beaucoup plus vaste projet de la Banque Mondiale de diversification des cultures et de recherche de nouveaux sols.

Concernant le "volet hévéaculture familiale", il faudrait sans doute, pour préparer une accélération du rythme des plantations, inclure dans le projet Banque Mondiale la formation de géomètres pour le Cadastre, la formation d'équipes efficaces pour visiter les paysans et mettre en place les plantations, conseiller, contrôler, créer des jardins semenciers, ... Tout cela demande de longs délais avant d'être opérationnel. ■

### production de caoutchouc des plantations d'Etat

1998 : 39 027 tonnes

8 mois 99 : 26 528

9 mois 2000 : 27 804

Prévisions 2000 : 36 965 tonnes

La production totale est imparfaitement connue. Les plantations de Rattanakiri, de Ta Pao, de Kompong Som... échappent aux statistiques.



# LIVRES



## Géostratégie de la mer de Chine Méridionale par E. Denécé

**U**n conflit armé entre la Chine et l'ASEAN à cause des archipels de la mer de la Chine du Sud, les Paracels et les Spratley, est-ce une hypothèse absurde ? Oui, a priori, évidemment. Parce que des deux côtés on a plus urgent et mieux à faire que de s'entretuer pour des îlots, des bancs de sable, des récifs, des rochers inhabitables; et parce qu'on ne voit guère les 10 pays de l'ASEAN, qui n'ont aucune politique étrangère commune, se liquer pour une telle aventure. C'est absurde, mais l'absurde étant très fréquent dans l'histoire des nations, il ne faut pas écarter absolument cette hypothèse. E. Denécé la prend très au sérieux : "En l'absence de solutions juridiques ou politiques au contentieux existe le risque bien réel d'un recours à la force".

Pourquoi pas de solution juridique ou politique ? C'est que d'une part les juristes sont là devant des cas extrêmement complexes tels que - l'établissement de droits historiques sur ces îles en l'absence de documents irréfutables; - la définition du mot "rocher"; - la définition d'"île habitable"; - la délimitation des eaux territoriales, etc ... le droit de la mer, l'ancien et le nouveau, n'est pas un outil suffisant;

et que d'autre part les politiques n'entendent pas transiger sur ce qu'ils considèrent comme leurs droits et leur souveraineté nationale.

L'esprit n'est donc pas à la conciliation, moins encore à la gestion commune, par toutes les parties ayant-droit, de ces zones litigieuses

La faute à qui ? Pour E. Denécé, à la Chine : "Les différentes initiatives chinoises ont tué dans l'œuf les velléités de discussion et réduit la possibilité d'une entente régionale sur une issue pacifique du contentieux".

Ces initiatives chinoises : en janvier 1974 la Chine s'empare par la force de l'archipel des Paracels -alors que, cas exceptionnel, les droits du Vietnam sur ces îles semblent solidement établis- et les occupe toujours. Pour les Spratley, en mars 1988, après des

installations chinoises successives, violent affrontement armé entre navires chinois et vietnamiens; en février 92 le parlement chinois vote une loi sur les eaux territoriales qui non seulement réitère les prétentions chinoises sur les Paracels et les Spratley, mais envisage clairement l'emploi de la force pour les défendre. En mai, Pékin concède un permis de prospection pétrolière (25 000 km<sup>2</sup>, à 300 km des côtes vietnamiennes) à la firme américaine Crestone. Elle envoie des renforts sur les six îles des Spratley qu'elle occupe déjà et conquiert deux nouveaux récifs. En 1995, la Chine installe des forces sur le récif Mischief, que les Philippines considèrent comme leur. Tout cela en proclamant haut et souvent son souhait de négocier...

"(...) Cette offensive cherche en tout état de cause à mettre les autorités vietnamiennes, et plus largement, tous les pays de l'ASEAN, devant le fait accompli d'une forte présence chinoise en mer de Chine méridionale et dans le Golfe du Tonkin, quitte à négocier, ultérieurement, les conditions de son maintien".

**La Chine "cherche visiblement à découpler ses opposants afin de conduire une série de négociations bilatérales dans lesquelles les rapports de force lui seront favorables".**

Le litige est ancien. Il a fait l'objet déjà de multiples études et ouvrages, par exemple en français de François Joyaux, de H. Coutau-Bégarie, de M. Chemillier-Gendreau (cn 62) ... L'apport d'E. Denécé est multiple.

Dans le domaine géographique, il apporte une description minutieuse des archipels en question, du fond des mers à la pointe des récifs, géologie, tectonique, conditions climatiques et météorologiques, formations coralliennes, ...

Dans le domaine économique il décrit les routes maritimes de la région et l'importance actuelle des voies de navigation pour le Japon, pour la Russie, pour la Chine..., les risques d'obstruction et les voies de substitution possibles, le rôle de la piraterie, ... et liste les raisons économiques que l'on peut avoir de posséder ces îles : pêches, phosphates, hydrocarbures ...

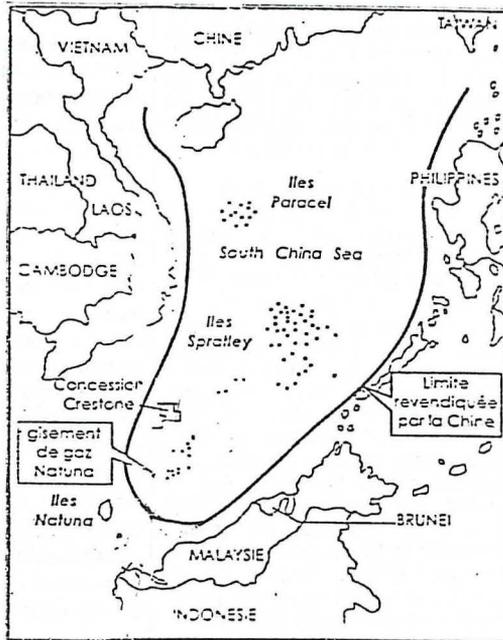
Dans le domaine juridique, il fait l'historique du contentieux, fameux casse-tête renforcé par les imprécisions du droit de la mer; il expose clairement les prétentions de chacun : Chine, Vietnam, Philippines, Malaisie, Brunei, Indonésie. Dans le domaine militaire et géostratégique enfin, et c'est là une véritable originalité, l'auteur recense avec une précision toute professionnelle les forces de chacun des protagonistes d'un éventuel conflit : terrestres, aériennes, navales, décrit la bien réelle course aux armements, avec les acquisitions les plus récentes, pèse les forces et les faiblesses respectives, de sorte qu'il est en mesure d'envisager le scénario le plus probable d'une guerre entre la Chine d'une part et les 10 de l'ASEAN d'autre part. Hypothèses : les Etats-Unis ne se mêleraient de rien. Ni le Japon.

Il y a là le thème et tous les éléments d'un war game, ou d'un bon jeu vidéo, à 5 ou 6 joueurs. Estimation de l'auteur : l'ASEAN sortirait vainqueur d'un affrontement militaire avec la Chine, notamment à cause de l'éloignement des bases de ravitaillement de l'aviation chinoise.

Un tel affrontement n'est pas très vraisemblable dans un avenir proche, l'auteur le reconnaît. Mais on aurait tort selon lui de se rassurer tout à fait :

"Tant que les leaders chinois ne seront pas convaincus que leurs forces sont assez puissantes ou celles de leurs adversaires suffisamment faibles, ils continueront à réaffirmer leur envie de lancer leur

armée dans un assaut frontal". En attendant, "la politique de Pékin en Mer de Chine méridionale s'accompagne du développement de liens commerciaux et militaires en Asie du sud-est continentale, avec la Birmanie, le Laos, et la Thaïlande [faut-il ajouter le Cambodge ? Ndlr]. "En tissant avec ces pays les fils d'une toile à la fois militaire, diplomatique et économique, Pékin, par son-



simple poids économique cherche à contrôler l'Asie du Sud-est, maritime comme continentale".

Même si l'on ne croit guère à un conflit armé, reste un phénomène fondamental : la poussée de la Chine vers le sud "pour combler le vide stratégique laissé par la disparition de l'Union Soviétique et le retrait américain consécutif". Rien, sur le long terme, conflit ou pas, ne semble capable de l'arrêter.

C.N.

**Géostratégie de la Mer de Chine Méridionale**, par Eric Denécé, préface de H. Coutau-Bégarie, 410 p., 24 cartes, bibliographie, L' Harmattan 2000.



CAMBODGE NOUVEAU  
le journal des décideurs votre meilleur investissement

directeur de la publication Chea Savuth  
Rédacteur-en-chef Alain Gascuel  
Mise en pages Pen Mary  
Cartographie Sambath Houth  
Impression CIC Centre Informatique du Cambodge  
58 rue 302 BP 836 Phnom Penh

**CAMBODGE NOUVEAU**  
est vendu sur abonnement seulement  
exemplaire gratuit sur demande  
tel 023 214 610 mob 012 803 410  
E-mail cn@forum.org.kh

**A PROPOS ...***(suite de la page 2)*

1 million de dollars, une somme qui pourrait devenir assistance pluriannuelle en fonction de l'efficacité du nouvel organisme

*(le point sur le déminage et sur le CMAA avec Handicap International dans notre prochain numéro).*

**CAFC conférence**

Lors de la réunion mensuelle du Club d'Affaires Franco-Cambodgien, le 16 novembre, à l'hôtel Intercontinental, Josée Tremblay, conseillère juridique au ministère du Commerce, a fait un exposé sur le projet de Loi sur les Sociétés suivi avec grande attention par plus de 50 auditeurs.

**Visite royale à Angkor**

Le Roi Norodom Sihanouk, la Reine Monineath, le Prince Ranariddh président de l'Assemblée nationale et la Princesse Marie Ranariddh, la Princesse Boppha Devi ministre de la Culture et des Beaux Arts, l'ambassadeur du Cambodge à l'UNESCO Norodom Sihanoni, S.E. Vann Molyvann, président de l'APSARA, le Gouverneur de la province de Siem Reap Chap Nalivuth, accueillis par l'ambassadeur de France A.J. Libourel, J.P. Drège directeur de l'EFO et l'architecte P. Royère, ont visité le 19 novembre les chantiers de l'EFO à Angkor : la Terrasse des éléphants et son perron nord, et le chantier du Baphuon.

**Dr Heng Vong Bunchhat : la loi foncière***(suite de la page 2)*

**Une loi discutée  
avec passion, mais  
sans affrontements ni  
oppositions**

Les 300 et quelques articles de la loi font actuellement l'objet de discussions passionnées à l'Assemblée car chacun mesure l'importance et la portée de ce texte. Mais le débat ne fait apparaître aucune véritable opposition. Les députés, dans leur ensemble apprécient le projet qui leur est soumis. Ils ont compris que ce n'était pas un texte partisan en faveur d'un groupe, d'un parti, d'une classe privilégiée. Ils mesurent que la loi se veut égalitaire pour les riches comme pour les pauvres, les puissants comme les faibles, les militaires comme les civils. Et chacun veut alors y apporter sa pierre, montrer son accord.

De ce fait, le débat sera long. On ne peut pas prévoir quand il prendra fin et quand la loi sera adoptée. D'autant plus que si nécessaire, l'examen du

texte foncier sera interrompu pour faire place au débat sur la loi relative au procès des khmers rouges.

C'est surtout la première partie de la loi qui apporte les changements fondamentaux que nous venons d'indiquer. C'est sur elle que la discussion se prolongera.

La deuxième partie est plus technique et classique. Elle fait appel à des notions qui sont issues des législations khmères préexistantes et que l'on retrouve partout dans le monde libéral sous des formes voisines : elle traite de la copropriété, des transactions immobilières, de l'hypothèque.... Elle innove peu car il y a peu à inventer ici.

**Nouvelle loi,  
nouveaux dangers**

Il est vain de croire que la loi foncière, quels que soient ses avantages, mettra fin à toutes les difficultés et à tous les problèmes. Il y a fort à parier que de nouveaux périls vont naître de sa mise en œuvre si l'on

n'y prend garde. Lorsque les paysans en particulier, auront en mains leurs titres de propriété et qu'ils verront que leur terre est aliénable, ils risquent de céder à la tentation de la vendre à vil prix et d'être victimes de trafiquants ou simplement d'acheteurs moins ignorants qui auront compris que désormais du fait même de la loi, l'achat ne présente plus d'aléas juridiques. Ils risquent de se laisser bernier.

En régime libéral de libre marché, il appartient à chacun de se défendre, que peut faire l'Etat pour essayer de les protéger ? Le paysan cambodgien est hélas encore trop naïf, trop vulnérable. Je ne cache pas mon inquiétude devant une ouverture trop rapide sur la liberté. Au moins faudrait-il essayer de mettre en garde, d'avertir.

*Les sous-décrets : les experts qui les rédigeront seront sans doute choisis par le bailleur de fonds, la Banque Mondiale. On ne peut encore rien prévoir à leur sujet.*



**indochine**  
INSURANCE

**Service d'Assistance 24h/24**

- Spécialistes en alerte prêts à intervenir sur simple appel.
- Ligne téléphonique dédiée.
- Service de nuit en coordination avec la police.
- Intervention immédiate sur les lieux de l'accident.
- Assistance à la rédaction du constat.
- **Service Gratuit**, dans la lignée des garanties offertes par Indochine Insurance.



*"La raison du plus fort est toujours la meilleure."!*

© Jean de La Fontaine 1621 - 1695

*Soyez exigeant,  
Choisissez*



**indochine**  
INSURANCE

UNE COUVERTURE TOTALE EN TOTALE CONFIANCE

No Problem Park - N°55, Rue 178 - Phnom Penh - Royaume du Cambodge  
Tel : 210 701 / 210 761 - Fax : 210 501 - Email : info@indochine.com.kh - Internet: www.indochine.net